ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2016

DÉCISION DE MODIFICATION DE PERIMETRE DE PRISE EN CHARGE ET MAJORATION DE L'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de **NOTRE DAME DE L'ISLE** (Département de l'EURE)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Sous réserve de la production d'une délibération, demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Extension de périmètre à la parcelle cadastrée section AB numéro 123 pour partie, pour une emprise de 1 000 m².
POS/PLU :	POS : Zone NB (Zone urbaine regroupant l'habitat ancien et récent de la commune)
PROJET :	Aménagement d'un parking d'environ 25 places, permettant d'assurer la desserte en toute sécurité et de favoriser l'accessibilité au nouveau commerce.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**17 janvier 2017** - **Avis favorable**.
PROPRIÉTAIRE :	**SCI LE VILLAGE**
ÉVALUATION DOMANIALE :	22 juillet 2016 – 62.000 € + 10 % de marge de négociation.
IMPUTATION :	**Compte n°962 736 – NOTRE DAME DE L'ISLE "Bar-Restaurant l'Estaminet de l'Isle"** **Enveloppe projet : 223.000€ (+ 72.000 €) soit 295.000 € - Dotations Villes et territoires ruraux**

ROUEN le 23 janvier 2017

Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL